RIASEC : R

N4116
CONDUCTEUR / CONDUCTRICE DE TRANSPORT ROUTIER DE MARCHANDISES DANGEREUSES

Emploi réglementé

Autres emplois décrits

- Conducteur / Conductrice de benne TP
- Conducteur / Conductrice de camion-benne
- Conducteur / Conductrice de poids lourd multi bennes

Définition

Le Conducteur de transport routier de marchandises dangereuses conduit, en sécurité un véhicule du groupe lourd nécessitant les permis de la catégorie C, C1 ou CE, C1E, de façon autonome et optimisée dans le contexte commercial de l'entreprise, pour acheminer d'un point d'enlèvement à un point de livraison des marchandises classées dangereuses en national ou en international.

- Participe à la protection de l'environnement, en adoptant les principes de l'écoconduite
- Respecte les délais, la réglementation en vigueur notamment en matière de temps de conduite et de repos, la réglementation routière, sur la sécurité, sur le transport de marchandises dangereuses et les procédures de l'entreprise
- Prépare et organise sa mission
- Contrôle l'état de fonctionnement du véhicule et de ses équipements, la présence et la validité des documents obligatoires et signale toute anomalie.
- Charge et décharge les marchandises ou supervise les opérations de manutention tout en veillant à prévenir les risques pour les personnes, les biens et l'environnement
- Renseigne ou fait renseigner les documents de transport
- Maintient une communication régulière avec le service exploitation pour, entre autres, signaler tout incident
- Représente l'image de marque de l'entreprise dans ses relations avec les expéditeurs et destinataires

Accès à l'emploi

Cet emploi est accessible à tous les niveaux de qualification. Cependant, le permis de conduire des catégories C, C1 et/ou CE, C1E est obligatoire ainsi qu'une formation initiale minimum obligatoire (FIMO) renouvelée tous les 5 ans, la formation continue obligatoire (FCO) ou un diplôme ou titre professionnel de conducteur routier et le Certificat de formation ADR.
Des formations spécifiques comme les Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité (CACES) ainsi que des spécialisations ADR en fonctions des matières dangereuses transportées peuvent être nécessaires mais ne sont pas obligatoires.

Certifications et diplômes :

- CAP conducteur routier marchandises
- Bac pro conducteur transport routier marchandises
- Titre professionnel conducteur du transport routier de marchandises sur porteur
- Titre professionnel conducteur du transport routier de marchandises sur tous véhicules
- Permis de conduire catégorie C
- Permis de conduire catégorie CE
- Certificat d'aptitude à la conduite en sécurité R489 chariots de manutention automoteurs à conducteur porté catégorie 1A transpalettes à conducteur porté et préparateurs de commande sans élévation du poste de conduite (hauteur de levée < ou = à 1,20 m)
- Certificat d'aptitude à la conduite en sécurité R489 chariots de manutention automoteurs à conducteur porté catégorie 1B gerbeurs à conducteur porté (hauteur de levée > 1,20 m)
- Certificat d'aptitude à la conduite en sécurité R489 chariots de manutention automoteurs à conducteur porté catégorie 3 chariots élévateurs frontaux en porte-à-faux (capacité nominale < ou = à 6 tonnes)
- Certificat de formation de conducteur ADR - spécialisation citernes (habilitation)
- Certificat de formation de conducteur ADR (habilitation)
- Habilitation pour la conduite de certains véhicules routiers affectés aux transports de marchandises
- Opérateur pétrolier polyvalent
- ADR - Conseiller à la sécurité - Transport de matières dangereuses
- Conducteurs de véhicules de marchandises dangereuses - spécialisation citernes gaz

© Copyright octobre 2026 France Travail - Reproduction et diffusion interdites sans l'accord de France Travail

Compétences

Savoir-faire

Savoir-faire principaux

Production, Construction, Qualité, Logistique

- Déterminer un itinéraire en fonction des délais et des particularités du trafic
- Conduire un poids lourd
- Assurer la sécurité des biens transportés et du véhicule
- Contrôler l'état de fonctionnement du véhicule
- Anticiper la conduite à tenir dans les situations anormales et les situations d'urgence
- Appliquer les procédures de sécurité en cas d'urgence
- Pratiquer des gestes et postures de manutention en toute sécurité
- Vérifier l'exactitude et la conformité de documents de transport de marchandises
- Transporter des matières dangereuses (gaz, produits chimiques, ...)

Coopération, Organisation et Développement de ses compétences

- Gérer les pauses et les temps de conduite conformément à la réglementation
- Adopter une communication professionnelle avec les clients, les forces de l'ordre, les secours et les usagers de la route
- Rendre compte à l'exploitant de son activité

Pilotage, Gestion, Cadre réglementaire

- Appliquer les principes d'écoconduite — Transition écologique

Savoir-faire secondaires

Production, Construction, Qualité, Logistique

- Prendre en charge un véhicule avec ses équipements et accessoires
- Réaliser les opérations d'attelage d'un véhicule articulé
- Organiser le chargement du véhicule selon le plan de tournée
- Maintenir le véhicule en bon état de propreté et de fonctionnement
- Procéder aux vérifications de sécurité d'un véhicule
- Evaluer les risques liés au transport de carburant
- Evaluer les risques liés au transport de marchandises spécifiques
- Prévenir les incendies
- Vérifier la quantité et l'état des marchandises

© Copyright octobre 2026 France Travail - Reproduction et diffusion interdites sans l'accord de France Travail

Coopération, Organisation et Développement de ses compétences

- Assurer le respect des réglementations environnementales — Transition écologique
- Rapporter les incidents et anomalies rencontrés
- Respecter le code de la route
- Respecter les règles de sécurité routière
- Respecter les procédures de sécurité lors du chargement et déchargement
- Adapter sa conduite en fonction des conditions météorologiques
- Respecter les délais de livraison
- Représenter l'entreprise et son image de marque auprès des donneurs d'ordre et des clients

Pilotage, Gestion, Cadre réglementaire

- Assurer la sécurité des personnes et des biens
- Respecter les réglementations nationales et internationales de transport
- Remplir les documents de transport

Communication, Création, Innovation, Nouvelles technologies

- Utiliser des équipements de navigation (GPS professionnel, applications mobiles) — Transition numérique
- Utiliser des systèmes de gestion électronique
- Utiliser les aides à la conduite

Savoir-être professionnels

- Faire preuve d'autonomie
- Faire preuve de rigueur et de précision
- Faire preuve de réactivité

Savoirs

Normes et procédés

- Lecture de carte routière
- Documentation de transport
- Règles de sécurité routière
- Gestion de l'itinéraire et du temps de conduite
- Règles de sécurité liées aux matières et produits dangereux

© Copyright octobre 2026 France Travail - Reproduction et diffusion interdites sans l'accord de France Travail

Domaines d'expertise

- Gestes et postures de manutention
- Entretien de véhicules
- Géographie des transports
- Gestion de l'itinéraire et optimisation des trajets — Transition numérique
- Maîtrise des systèmes d'assistance à la conduite (ADAS) — Transition numérique
- Procédures d'urgence et de premiers secours

Techniques professionnelles

- Calcul de la charge maximale admissible
- Techniques d'arrimage
- Techniques de conduite en conditions difficiles
- Techniques de conduite économique et écologique — Transition écologique
- Techniques de gestion du temps de conduite
- Techniques de manœuvre avec un super lourd
- Techniques de nettoyage des équipements

Produits, outils et matières

- Camion avec hayon élévateur
- Camion porteur
- Véhicule articulé
- Matières dangereuses (gaz, hydrocarbures, produits chimiques, ...)
- Utilisation du tachygraphe
- Systèmes de navigation et de géolocalisation (GPS professionnels, applis mobiles) — Transition numérique
- Utilisation de matériel de communication — Transition numérique

Contextes de travail

Conditions de travail et risques professionnels

- En contact avec du public
- Port d'équipement de protection individuelle (EPI) : gants, chaussures, casque, protections auditives
- Station assise prolongée
- Travail en autonomie et en situation isolée

Horaires et durée du travail

- Travail de nuit
- Travail en horaires décalés
- Travail en journée
- Travail le samedi

© Copyright octobre 2026 France Travail - Reproduction et diffusion interdites sans l'accord de France Travail

Lieux et déplacements

- Zone départementale
- Zone internationale
- Zone nationale
- Zone régionale

Statut d'emploi

- Intérim
- Salarié secteur privé (CDI, CDD)
- Travailleur indépendant

Secteurs d'activité

- Logistique et transport

© Copyright octobre 2026 France Travail - Reproduction et diffusion interdites sans l'accord de France Travail